

## RUBRIQUE 1: Identification

### 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide**
- **No CAS : TRIFLURALINE (10.0%):1582-09-8**
- **Numéro d'enregistrement**  
No D'HOMOLOGATION 21742  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
- **Emploi de la substance / de la préparation** Groupe 3 Herbicide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · **Producteur/fournisseur :**

Gowan Company  
 P.O. Box 5569  
 Yuma, Arizona 85366-5569  
 (800) 883-1844

#### · **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)  
 à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300  
 à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (Prosar): (888) 478-0798

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 Environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

#### · **Mention d'avertissement** Attention

#### · **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)

#### · **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

IRRITE LES YEUX SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

· **Système de classification:**

· NFPA ratings (scale 0 - 4)



Santé = 1

Feu = 0

Réactivité = 0

**INDICE DE RISQUE:**

4 Risques graves

3 Danger sérieux

2 Risque modéré

1 Léger danger

0 Risque minimal

· **2.3 Autres dangers**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

· **3.2 Caractérisation chimique : Mélanges**

· **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux :**

CAS: 1582-09-8	trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)	10,0%p/p
	<p>⚠ Cancérogénicité – catégorie 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317</p>	

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers soins

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales :**

Avoir le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou aller pour le traitement.

Vous pouvez également contacter 1-888-478-0798 pour obtenir des informations de traitement médical d'urgence.

· **Après inhalation :**

• Déplacer la personne vers une source d'air frais.

• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 2)

- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **Après contact avec la peau :**
  - Enlever tous les vêtements contaminés.
  - Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
  - Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **Après contact avec les yeux :**
  - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
  - Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
  - Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **Après ingestion :**
  - Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
  - Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
  - Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
  - Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction :**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Fluorure d'hydrogène (HF)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- **5.3 Conseils aux pompiers**  
Garder les gens loin. Isoler le feu et refuser l'entrée inutile. Envisager la faisabilité d'une combustion contrôlée pour minimiser les dommages environnementaux. Le système d'extinction des mousses est préférable parce que l'eau incontrôlée peut propager une contamination possible. Bien tremper avec de l'eau pour refroidir et prévenir le ré-allumage. Refroidir l'environnement avec de l'eau pour localiser la zone d'incendie. Containir le ruissellement d'eau d'incendie si possible. L'écoulement d'eau d'incendie, s'il n'est pas contenu, peut causer des dommages environnementaux.
  - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer les denrées alimentaires, la nourriture pour les animaux ou les étangs à poissons.  
  
Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 3)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Entreposer dans un endroit sec.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants des gants résistant aux produits chimiques**

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Pas nécessaire.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 4)

**· Protection du corps :**

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales**

**· Aspect :**

- **Forme :** Granulés
- **Couleur :** Jaunâtre
- **Odeur :** Aromatique
- **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH :** 7,7

**· Changement d'état**

- **Point de fusion :** Non déterminée.
- **Point d'ébullition :** Non déterminée.

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non déterminé.

· **Température de décomposition :** Non déterminée.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**· Limites d'explosion :**

- **Inférieure :** Non déterminée.
- **Supérieure :** Non déterminée.

· **Pression de vapeur :** Non applicable.

- **Densité :** Non déterminée.
- **Densité relative** Non déterminée.
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.

**· Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau :** Dispersable

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminée.

**· Viscosité :**

- **Dynamique :** Non applicable.
- **Cinématique :** Non applicable.

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.

· **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 5)

- **10.4 Conditions à éviter** Les températures extrêmes
- **10.5 Matières incompatibles** : Oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :  
 Monoxyde de carbone  
 Dioxyde de carbone  
 Fluorure d'hydrogène  
 Gaz nitreux  
 Oxydes de silicium.

### RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### · Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

##### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50 >5000 mg/kg (conseil)
Dermique	LD50 >2000 mg/kg (lapin)

##### · Effet primaire d'irritation :

###### · de la peau :

Une exposition prolongée n'est pas susceptible de provoquer une irritation cutanée importante.

###### · des yeux :

Peut causer une irritation oculaire modérée.

Peut causer de légères blessures cornéennes.

Le solide ou la poussière peut causer une irritation ou des lésions cornéennes dues à une action mécanique.

##### · Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### · Indications toxicologiques complémentaires :

Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul approuvées à l'interne pour les préparations:

#### Trifluraline

Toxicité aiguë par inhalation

Les vapeurs sont peu probables en raison de propriétés physiques. Aucun effet néfaste n'est attendu d'une exposition unique à la poussière. Sur la base des données disponibles, l'irritation respiratoire n'a pas été observée.

CL50, rat, 4 heures, poussière / brouillard, > 4,8 mg / l

##### · Catégories cancérogènes

##### · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

CAS: 1582-09-8	trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)	3
----------------	---	---

##### · NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

##### · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

###### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Données écologiques

#### · 12.1 Toxicité

Une contamination directe de tout plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

##### Trifluraline

Toxicité aiguë pour les poissons

La matière est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (CL50 / EC50 <0,1 mg / L chez les espèces les plus sensibles).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel), test d'écoulement, 96 heures, 0,088 mg / l

CL50, *Lepomis macrochirus* (Bluegill sunfish), test d'écoulement, 96 heures, 0,089 mg / l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

EC50, puces à eau *Daphnia magna*, essai statique, 48 heures, 0.245 mg / l

EC50, *Mytilus Mytilus edulis*, test statique, 48 heures, 0.096 mg / l

Toxicité aiguë pour les algues / les plantes aquatiques

ErC50, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 heures, 0,0532 mg / l

EC50, *Lemna gibba*, inhibition de croissance, 7 j, 0,043 mg / l

EbC50, diatomées *Navicula* sp., 5 j, Biomasse, 0,015 mg / l

- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Effets écotoxiques** :
    - **Remarque** : Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - **Autres indications écologiques** :
    - **Indications générales** :
      - Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
      - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
      - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
      - Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
      - Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - **PBT** : Non applicable.
  - **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · **Recommandation** :

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide

(suite de la page 7)

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :**

Ne réutilisez pas ce récipient pour quelque raison que ce soit. Il s'agit d'un récipient recyclable, et doit être jeté sur un site de collecte de conteneurs. Communiquez avec votre distributeur / concessionnaire local ou votre municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· DOT/TMD

néant

· ADR

Exemption des polluants marins (TMD 1.45.1)

· IMDG, IATA

UN3077

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· DOT/TMD

néant

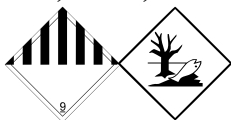
· ADR, IMDG, IATA

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (trifluraline (ISO) (contenant &lt; 0,5 ppm NPDA))

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **14.3 DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**

· Class

néant

· **ADR, IMDG, IATA**

· Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· **14.4 Groupe d'emballage**

· DOT/TMD

néant

· ADR, IMDG, IATA

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement :**

Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)

· **Marine Pollutant :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR) :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA) :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Indice Kemler :**

90

· **No EMS :**

F-A,S-F

· **Stowage Category**

A

· **Stowage Code**

Lorsqu'il est transporté dans un conteneur de vrac BK3, voir 7.6.2.12 et 7.7.3.9.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

(suite page 9)

CA/FR



# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit : **Treflan MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 8)

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**

- Quantités limitées (LQ)
- Quantités exceptées (EQ)

5 kg  
Code: E1  
Quantité maximale nette par emballage intérieur:  
30 g  
Quantité maximale nette par emballage  
extérieur: 1000 g

· **Catégorie de transport**

3

· **IMDG**

- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5 kg  
Code: E1  
Quantité nette maximale par emballage intérieur:  
30 g  
Quantité nette maximale par emballage  
extérieur: 1000 g

· **"Règlement type" de l'ONU :**

Canada TMD:  
Exemption des polluants marins (TMD 1.45.1

US DOT:  
Non réglementé

Autres:  
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE  
VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(TRIFLURALINE (ISO) (CONTENANT < 0,5 PPM  
NPDA)), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

CAS: 1302-78-9 | bentonite

· **Prescriptions nationales :**

· **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :**

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/01/2019

Révision: 07/01/2019

**Nom du produit : Treflan MicroActiv Herbicide**

(suite de la page 9)

**· Phrases importantes***H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**H351 Susceptible de provoquer le cancer.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Service établissant la fiche technique : Supply Chain****· Contact : sds@gowanco.com****· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 07/01/2019 / -****· Acronymes et abréviations :***IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**NFPA: National Fire Protection Association (USA)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative***· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

CA/FR